



LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030
GROUPE CONSULTATIF
POUR LE FINANCEMENT DU PND 2026-2030



**MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE CONSULTATIF POUR
LE FINANCEMENT DU
PND 2026-2030**

08 - 09 JUILLET 2026

**FICHE D'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT
RESSOURCE ANIMALE ET HALIEUTIQUE**

Pêche



DESCRIPTION DU SECTEUR

AMBITION DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES

Le gouvernement ivoirien entend faire de la pêche un pilier de l'économie bleue. L'objectif est d'atteindre 70% de couverture des besoins nationaux en protéines halieutiques d'ici 2030, contre 12% en 2023, grâce à une modernisation des embarcations et des infrastructures ainsi que la lutte contre la pêche illicite.

IMPORTANCE DU SECTEUR/DOMAINES DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

La filière pêche génère près de 100 000 emplois directs et plus de 580 000 emplois indirects, dont un tiers occupé par des femmes. La Côte d'Ivoire importe plus de 728 000 tonnes de poissons par an, soit plus de 455 milliards de FCFA de sorties de devises, malgré un littoral de 550 km et d'importantes ressources continentales. La contribution de la Pêche au PIB est évaluée à 0,6% en 2025

PERFORMANCES / PALMARÈS DE LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE SECTEUR/DOMAINES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ÉCONOMIQUE

- La production halieutique nationale atteint 94 553 tonnes en 2024 après reprise post-COVID. La pêche maritime : 39 904 t en 2023 ; la pêche continentale : 25 926 t ;
- L'aquaculture représente 9% de la production nationale (contre 4% sur 2016–2020). Le terminal de pêche d'Abidjan s'affirme comme hub régional pour le thon tropical et ;
- Sortie de devises liée aux importations de poissons : 455 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 10% par rapport à 2021.

SOCIAL

- 100 000 emplois directs et 580 000 emplois indirects dont un tiers occupé par des femmes dans la transformation et la commercialisation et ;
- Instauration de la fermeture saisonnière des pêches (2023–2024) pour préserver les stocks et les moyens d'existence des communautés.

RAPPEL DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES SECTORIELS

- Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) et ;
- Plan National d'Investissement en faveur de l'Economie Bleue en Côte d'Ivoire (PNIEB) ;
- Programme de Développement de l'Economie Bleue en Côte d'Ivoire (PRODEB)
- Cadre Stratégique Unifiée pour l'Economie Bleue (CASUEB) ;
- Ajustement du cadre institutionnel des administrations des pêches et d'aquaculture dans la dynamique de la transition vers l'économie Bleue ;
- Plans de cogestion des pêcheries (lacs de Buyo, Kossou, etc.).

COMPARAISON DES STATISTIQUES AU NIVEAU MONDIAL, AFRICAIN OU RÉGIONAL

MONDIAL

La production mondiale de pêche de capture dépasse 90 millions de tonnes par an (FAO). La Côte d'Ivoire, avec moins de 95 000 t, dispose d'un littoral de 550 km et de ressources continentales largement sous-exploitées.

AFRICAIN

L'Égypte, le Maroc et le Nigéria produisent entre 300 000 et 1 million de tonnes. La Côte d'Ivoire reste en deçà du potentiel attendu pour un pays côtier de son envergure économique.

RÉGIONAL

Au sein de la CEDEAO, le Sénégal et la Guinée maintiennent des productions halieutiques nettement supérieures. Le potentiel lagunaire et lacustre ivoirien (lacs de Kossou, Buyo, etc) reste insuffisamment valorisé.



DEMANDE

La consommation totale de poissons dépasse 820 000 t annuelles en 2023. Avec un déficit de couverture de 88%, le marché intérieur offre une opportunité considérable pour les investisseurs capables de développer une production locale compétitive.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

AVANTAGES COMPARATIFS

Façade maritime de 550 km, riche Zone Économique Exclusive (ZEE). Réseau lagunaire et lacustre étendu (lagune Ébrié, lacs de Kossou et Buyo). Accès au terminal de pêche d'Abidjan — hub régional pour le thon et à une zone franche pour la transformation locale de produits de pêche.

CAPITAL HUMAIN

Main-d'œuvre artisanale expérimentée dans la pêche maritime et continentale. Réseau de coopératives de pêche, Potentiel de formation aux métiers de la transformation, de la logistique du froid et de la surveillance maritime.

DISPONIBILITÉ / ACCÈS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Stocks halieutiques dans la ZEE ivoirienne. Ressources en eau douce (fleuves, lacs de barrage, lagunes).

NOMBRE D'EMPLOIS ATTENDUS

Le développement des infrastructures de pêche et des services de transformation vise à créer plus de 500 000 emplois directs supplémentaires, en priorité pour les femmes et les jeunes des zones côtières et lacustres.



LES ATOUTS

CADRE RÉGLEMENTAIRE / INSTITUTIONS PUBLIQUES

- Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ;
- Décret n°2021-790 du 8 décembre 2021 sur les modalités de suivi, contrôle et surveillance des pêches ;
- Instauration de la fermeture saisonnière des pêches et plans de cogestion des pêcheries participatifs et ;
- Interprofession INTERPECHE créée pour la structuration des acteurs de la filière pêche.

ÉLIGIBILITÉ AU CODE DES INVESTISSEMENTS

La filière pêche et transformation des produits halieutiques est éligible au Code des Investissements (Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018). Les investisseurs dans les infrastructures de débarquement, transformation et distribution bénéficient des régimes d'incitation prévus.

INCITATIONS FISCALES À L'INVESTISSEMENT





- Exonération partielle des droits de douane sur les équipements de pêche et de transformation ;
- Suspension de TVA et crédits d'impôts sur les investissements en infrastructures de conservation et de logistique du froid et ;
- Exonération partielle ou totale de l'impôt sur les sociétés sur une période de 5 à 15 ans,
- Création d'une zone franche pour la transformation locale de produits ;

DISPONIBILITÉ DE LA QUALITÉ DE MAIN D'ŒUVRE ET D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR

- Terminal de pêche d'Abidjan en cours de modernisation, deux ports autonomes (Abidjan et San Pedro) en modernisation et ;
- Construction de nouveaux débarcadères prévue (Grand-Béréby et autres sites côtiers),
- Couverture nationale en électricité de 88,7% ;
- Centre de Surveillance des Pêches

LIEN AVEC LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (INVESTISSEMENT VERT)

- Plantation de mangroves dans les zones côtières sensibles (objectif : 225 ha supplémentaires d'ici 2030) et ;
- Création d'aires marines protégées (AMP),
- Promotion des fours améliorés réduisant les émissions,

	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la pêche illicite. • Intégration de l'économie circulaire dans la chaîne de valeur • Mise en œuvre des actions prioritaires de l'économie bleue dans le secteur des pêches <p>INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité macroéconomique confirmée : 3e économie d'Afrique de l'Ouest ; • Marché CEDEAO de 300 millions de consommateurs et ; • PPP actif dans les infrastructures portuaires et halieutiques.
 <p>LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement de nouveaux débarcadères aux normes (Grand-Béréby et côte atlantique) ; • Réhabilitation de la halle de criée du terminal à pêche d'Abidjan ; • Installation de chambres froides et entrepôts frigorifiques écologiques, • Construction de fours améliorés dans les grandes zones de fumage ; • Création d'un chantier naval de construction et de réparation de navires de pêche, opportunité ouverte au secteur privé et aux PPP ; • Construction et équipement de marchés à poisson modernes dans les grandes agglomérations (Abidjan, Bouaké, San Pedro) ; • Déploiement de balises VMS sur les embarcations, systèmes de surveillance maritime, intelligence artificielle pour la gestion des stocks et ; • Développement de l'économie bleue : pêche ornementale, valorisation des sous-produits marins, circuits certifiés équitables., infrastructures de transformation (sardinerie, etc.) • Fabrication de filets maillants
 <p>LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR</p>	<p>SECTEUR PUBLIC MIRAH-(Direction de la Pêche, Structures déconcentrées), Port Autonome d'Abidjan (PAA), Port Autonome de San-Pedro, Centre de Recherche Océanique (CRO)</p> <p>SECTEUR PRIVÉ Armateurs et sociétés de pêche industrielle, coopératives de pêche artisanale, opérateurs de transformation et de distribution, INTERPECHE.</p> <p>COMMUNAUTÉ Comités de pêche artisanale, associations de femmes transformatrices de poisson, communautés lacustres et lagunaires impliquées dans les plans de cogestion.</p> <p>LE SECTEUR FAO, PNUE, BAD, Banque Mondiale, BAD, Union Européenne (accords de pêche), GIZ, Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA).</p>
 <p>LES RÉGIONS CONCERNÉES</p>	<p>Abidjan (Treichville); San Pedro, Nawa, Gbokle ; Grands Ponts, Sud-Comoé ; Gbêkê, Marahoué.</p>
 <p>QUELQUES LIENS UTILES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • www.mirah.gouv.ci — Ministère des Ressources Animales et Halieutiques • www.paa.ci — Port Autonome d'Abidjan • www.cepici.gouv.ci — Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire • www.225invest.ci — Portail Unique des Services à l'Investisseur • www.fao.org/fishery/fr — FAO Pêche et aquaculture • www.ppp.gouv.ci — Comité National de Pilotage des PPP • www.corep.int — Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée